

Bulletin n°17 – 25 janvier 2016.

Bonne année 2016 !

## Le conseil de saison : Commande de filets anti-insectes

Outre les traditionnelles commandes de semence et plants, la trêve hivernale est l'occasion de prévoir ses approvisionnements, notamment les voiles de forçage et filets anti-insectes.

La pose de filets est souvent la seule solution satisfaisante pour limiter les dégâts liés à certains ravageurs.

### Les cultures et les parasites concernés

	Mouche de la carotte	Mineuse du poireau	Mouche du navet	Altise	Noctuelle	Piéride du chou	Piéride de la rave	Thrips
Poireau		XXX						XX
Oignon		XX						
Carotte Panais	XXX							
Navet			XXX	XXX	X	X	X	
Radis			XX	XXX			X	
Salade					X			
Chou			XXX	XX	XXX	X	XXX	

(En jaune, problèmes pour lesquels il n'y a pas de traitement autorisé en AB)

X à xxx nuisibilité croissante

### Différents types de filets

- Fil climat (type « filet patate ») : efficace sur mouches, nuisibles, chenilles, partiellement sur altises. Plus solides et durables (3 à 6 ans). Bonne aération. Plus lourds (arceaux ?)
- Filbio : efficaces y compris sur altises. Plus fragiles et moins durables (1 ou 2 saisons). Maille spéciale thrips existe. Prise au vent moyenne.
- P17 : efficaces mais fragiles (1 saison ou 2). Thermiques, effet microclimat recherché donc à réserver aux primeurs et en fin de saison. Prise au vent importante.

### Les inconvénients

L'inconvénient majeur est **le temps passé à la manipulation** (pose et dépose à chaque intervention sur la culture). La surveillance des cultures est moins facile (il arrive d'oublier l'herbe sous les bâches) ; les rongeurs

s'y sentent à l'abri. Des effets climatiques (humidité, gel au point de contact filet/culture) peuvent également être notés.

Il faut rajouter le coût (0.4 à 0.5 € /m<sup>2</sup>) rarement rédhibitoire au regard des pertes évitées.

### Conseils de mise en place

La date de pose est très importante ; elle suppose de bien connaître la biologie des ravageurs et les périodes clés à respecter et de surveiller les cultures (piégeage ; réseaux d'avertissement).

Le bon état et l'étanchéité des dispositifs est également fondamentale.

Il faut rechercher des moyens de rationaliser la pose (sacs de sable, agrafes, granges largeurs) pour faciliter les manipulations.

Pour les filets les plus lourds, la pose sur arceau est préférable.

*Ce conseil s'inspire d'un document édité par l'association alsacienne "planète nature" soutenu par les chambres d'agriculture (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardennes) et le plan écophyto.*

## Améliorer les performances de son exploitation maraîchère

L'objectif de ce stage est de réaliser un véritable bilan de santé de votre ferme maraîchère et de mettre en place un plan d'amélioration dans les domaines suivants :

- Impact agro-environnemental et pratiques agronomiques
- Résultats économiques et coûts de production
- Organisation du travail et qualité de vie.

Il se déroulera sur 3 jours :

- 2 journées en février 2016 pour réaliser l'état des lieux, identifier des projets d'amélioration et prendre en main les outils de suivi.
- 1 journée en novembre 2016 de bilan et réajustement du projet.

Il sera complété par un suivi et des rencontres sur les fermes pendant la saison de production.

## L'agenda

*(Pour plus d'infos ou pour exprimer d'autres besoins : voir vos contacts ci-dessous)*

### Maraîchage

- **1<sup>er</sup> février** : Stratégie de désherbage en maraîchage et PPAM en AB, à Tulle (19).
- **Le 8 et 22 février (Limoges) et les 9 et 23 février (Tulle)** : Améliorer les performances de son exploitation maraîchère (cf détail plus haut).

### PPAM

- **26 janvier** au Safran à Panazol avec Jean-Pierre Scherer. Séchage des Plantes Aromatiques et médicinales.

## Les annonces concernant l'activité maraîchage

*Si vous avez du matériel ou des produits à vendre, à échanger... Voir vos contacts ci-dessous*

## Vos contacts



### En Haute-Vienne : Christophe DERUELLE

Référent maraîchage bio

Tel : 05 87 50 40 62 ou 06 24 71 31 91

Mail : [christophe.deruelle@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:christophe.deruelle@haute-vienne.chambagri.fr)



### En Corrèze : Jean-Claude Duffaut

Conseiller en maraîchage bio

Tel : 05 55 86 32 33

Mail : [jc.duffaut@correze.chambagri.fr](mailto:jc.duffaut@correze.chambagri.fr)



### En Creuse : Sandrine Poisson et Noëllie Lebeau

Conseillères bio

Tel : 05 55 61 50 00

Mails : [sandrine.poisson@creuse.chambagri.fr](mailto:sandrine.poisson@creuse.chambagri.fr) et [noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr](mailto:noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr)



**Rédacteur du bulletin** : Christophe DERUELLE - Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

**Directeur de publication** : Dominique GRACIET - Président Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes - site de Limoges - Boulevard des Arcades - 87 060 LIMOGES.

Tel : 05 55 10 37 90. [accueil@alpc.chambagri.fr](mailto:accueil@alpc.chambagri.fr)



*Bulletin édité dans le cadre du Programme régional Agriculture Biologique, qui s'inscrit dans le Contrat d'Actions Collectives Agriculture Biologique, soutenu par la Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, l'Etat et l'Europe.*

